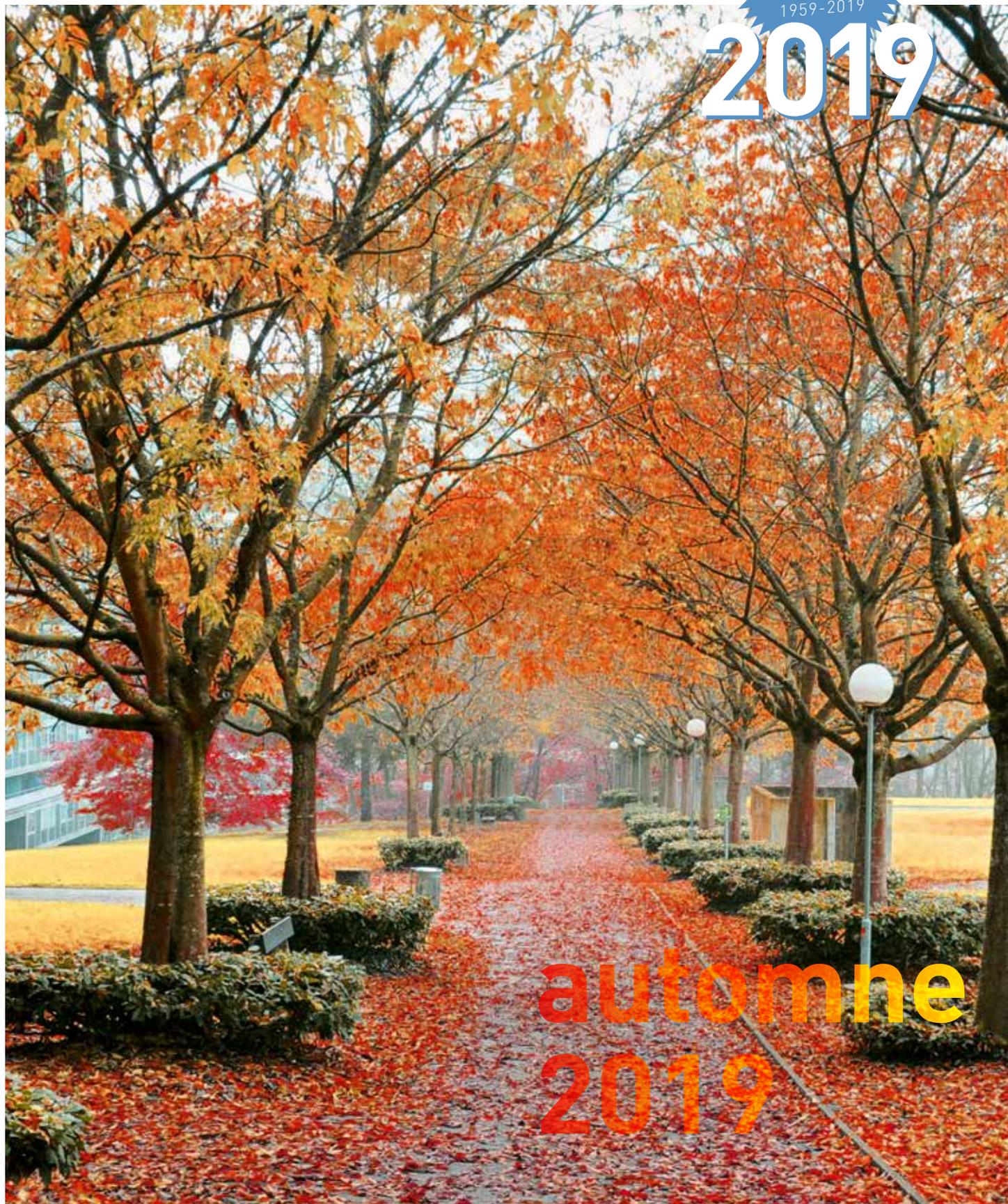


ECHO

60 ANS
D'ECHO
1959-2019

2019



automne
2019



Orlati
- Vos exigences,
- nos compétences.

orlati.ch



Laboratoire LD dentaire
Hans-Ruedi Vetterli 1219 Aïre-Le Lignon

Service à domicile

- ✓ Evaluation de vos prothèses dentaires actuelles
- ✓ Réparation et transformation en cas de perte de dents
- ✓ Fabrication de nouvelles prothèses personnalisées

079 231 26 51



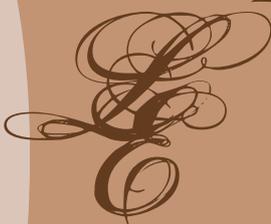
Le spécialiste  de la prothèse dentaire depuis 40 ans

Lignon Tél: +41 22 970 15 15

Coiffure

Patrik

Centre commercial du Lignon - Genève



Lignon Esthétique

Soins anti-âge
Micro-Needling
Peeling
Photo-rajeunissement

Catherine Lance
41, av. du Lignon
1219 Genève
022 796 86 11
Bus 7-9-28-51 Parking

www.lignonesthetique.ch

Pharmacie des **Sens+**

Livraison gratuite à domicile

T 022 797 27 37
F 022 797 27 38
contact@ph-sens.ch

Coupe Gordon-Bennett | Le Lignon

CAR WASH CENTER



24 h/24

14, route du Nant-d'Avril - 1214 VERNIER

Tirage

5'000 exemplaires
8 numéros par an

Rédaction

Merci de faire parvenir vos textes dans les délais donnés ci-dessous à :

redaction.echo@hotmail.com

ou par courrier à AA Actual Pub SA,
Avenue du Bois-de-la-Chapelle 105,
CH - 1213 Onex

Réalisation

AA Actual Pub SA | www.actualpub.ch

Photo couverture

M. Jean-Jacques Finger

Publicité

AA Actual Pub SA

info@actualpub.ch | T 022 343 0 343

Benoît Stolz | P 078 721 14 72

Dominique Poupaert | P 079 206 80 00

Editeur

Association des Intérêts
d'Aire - Le Lignon

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Reproduction autorisée, avec mention de la source.

Abonnement de soutien

CCP 12-15388-4 (prix libre)

Comité 2019-2021

Président : M. Daniel Muller

Vice-présidente : Mme Karine Weekers

Secrétaire : M. Alain Gaumann

Trésorière : Mme Michèle Finger

Membres

Mme Béatrice Besse

MM. Yves Magnin, Roland Rey-Mermier,
Daniel Rochat, Florian Sallin

Cotisation annuelle 2019

CHF 35.- minimum

CCP 12-15388-4

Prochaine parution

Jeudi 19 décembre

Dernier délai de remise des textes

Jeudi 5 décembre

Retrouvez-nous sur internet

www.aiali.ch



L'avenir du Coeur du Lignon

Le Coeur de la Place du Lignon est malade !

Tout comme l'automne qui s'installe, la Place du Lignon se fane, perd ses pavés, ses arbres s'endorment pour des fois ne plus se réveiller, sa fréquentation se raréfie.

"La Vieille Dame" a 50 ans et s'essouffle ; sa tuyauterie a besoin d'être réparée, son esplanade requière quelques soins. La rénovation est annoncée mais les différents intervenants n'arrivent pas à s'entendre quant à la manière d'opérer. En attendant, les mois, les années se succèdent ; la joie de vivre disparaît peu à peu au cœur de la cité. Les bornes d'accès sont cassées, laissant libre place à des "parasites" arrivant à toute allure et qui s'installent ; les arbres meurent, le kiosque s'étiole avec ses pions d'échecs éparpillés. "La Vieille Dame" n'est plus que plaies et bosses et tente, tant bien que mal, de survivre à certaines fréquentations : parking sauvage et douteux mettant en péril la sécurité du lieu et de ses habitants, réduisant ainsi les activités festives.

Il est prévu qu'en 2020 ce site classé puisse retrouver sa splendeur d'antan. Le Coeur du Lignon va pouvoir battre à nouveau ; les projets d'activités bourgeonnent déjà dans nos têtes. Des mesures de sécurité s'installent.

Vernier, c'est le Mieux-Vivre Ensemble ! Offrons prochainement à la Place du Lignon un Coeur neuf et vivant, un lieu de partages, d'échanges, de découvertes et accessible à tous dans le respect de chacun.

Chers lectrices et lecteurs, nous vous souhaitons une bonne lecture et attendons vos réflexions : redaction.echo@hotmail.com

Annie Marie Girard,
Comité de rédaction

Courrier des lecteurs

Vous désirez réagir à un article ? Nous donner votre avis sur un sujet abordé dans le journal ? Ou vous souhaitez tout simplement passer un message à la rédaction et aux lecteurs ? Alors n'hésitez pas et faites-nous parvenir votre texte par courriel : redaction.echo@hotmail.com ou par courrier chez AA Actual Pub SA, 105 Avenue du Bois-de-la-Chapelle, 1213 Onex. **Votre avis nous intéresse !**

Votations du 24 novembre 2019

Une initiative qui défend les intérêts des riverains de l'aéroport (IN 163).

PRÉAMBULE

Notre association est membre de la CARPE et par conséquent soutient l'initiative populaire "Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève – Reprenons en main notre aéroport". Le contre-projet, élaboré en hâte par le Grand Conseil pour contrer l'initiative, n'a pour objectif que de maintenir le statu quo c'est-à-dire de laisser l'aéroport se développer sans limite or le territoire du canton est exigu et la problématique climatique toujours plus importante. Un développement harmonieux de celui-ci ne peut se faire qu'en prenant en compte la santé et le bien-être des riverains. Aujourd'hui tout se décide à Berne par des fonctionnaires de l'OFAC (l'Office de l'aviation civile). Le but de l'initiative est que Genève se réapproprie les décisions concernant le développement de l'aéroport.

Ci-dessous l'article de l'ARAG et de la CARPE :

Le 24 novembre prochain aura lieu la votation sur l'initiative 163 "Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève". La CARPE (Coordination pour un aéroport respectueux de la population et de l'environnement), une coalition d'associations de riverains et environnementales a lancé cette initiative en 2014. Signée par plus de 14'000 personnes, elle vise à mettre en œuvre **une véritable concertation autour du développement de l'aéroport**, une infrastructure importante pour le canton de Genève, en terme d'emplois, d'activité économique et touristique et pour la Genève internationale, mais dont l'activité aéroportuaire engendre également des

pollutions sonores et atmosphériques. C'est pourquoi il est essentiel que son développement soit concerté et maîtrisé, pour ne pas imposer à la population et à l'environnement d'importantes nuisances.

UN IMPACT GLOBAL SUR LA POPULATION

Le développement de l'aéroport est exponentiel. Le nombre de passagères et de passagers à l'aéroport de Genève a plus que doublé ces quinze dernières années, dépassant désormais 17 millions par an. L'aéroport de Genève est urbain, jouté par de nombreuses habitations. La population est directement touchée par son développement, en raison du bruit et de la détérioration de la qualité de l'air. Cette situation ne va malheureusement pas s'améliorer. En 2030, il est prévu 25 millions de passagères et passagers et 236'000 vols par année, ce qui représente un avion qui décolle ou atterrit toutes les 90 secondes, 18h/24h, et de nouveaux vols long-courriers de nuit.

Le résultat de ces pollutions est une dégradation de la santé par le développement de maladies physiques et psychiques. Outre les conséquences humaines, ces affections coûtent cher à la collectivité.

Le bruit a aussi des répercussions économiques. La constructibilité autour de l'aéroport est déjà fortement réduite, aggravant la crise du logement. En outre, ces nuisances induisent une diminution de la valeur des biens immobiliers dans les communes riveraines. Ce phénomène va encore être accentué par la réalisation des nouvelles courbes de bruit, suite à l'adoption du PSIA, rendant encore plus de zones inconstructibles.

DES DÉCISIONS NON CONCERTÉES Les décisions relatives à l'avenir de notre aéroport se prennent sans considération pour les premières concernées, les communes et la population.

Le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), qui définit le développement de l'aéroport jusqu'en 2030, en est la preuve. Il prévoit notamment des dépassements des valeurs limites en matière de pollution

de l'air, ce qui a été largement dénoncé. Malgré plus de 300 prises de positions des riverains.e.s, associations et communes, le document final publié en 2018 n'a pris en compte presque aucune des remarques énoncées.

POUR UN AVENIR DURABLE DE L'AÉROPORT

Il est aujourd'hui important d'orienter notre aéroport pour qu'il réponde d'abord aux besoins prioritaires de la population, de la Genève internationale et de l'économie régionale. **Misons sur la qualité, et non sur la quantité**, avec un aéroport responsable qui réduit son impact sur le climat, préserve la santé de la population, la valeur de notre sol, l'environnement et les conditions de travail.

L'initiative pour un pilotage démocratique de l'aéroport permet de le faire. Elle oriente l'action de nos autorités pour garantir la limitation des nuisances et une véritable concertation.

Association des riverains de l'Aéroport de Genève (ARAG)

Coordination régionale pour un aéroport urbain respectueux de la population et de l'environnement (CARPE)

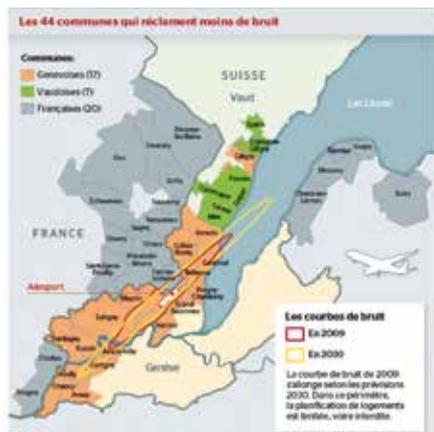
Texte publié dans le journal de l'association Pic-Vert de septembre 2019

Informations et remerciements

Attention ! Les paiements effectués au guichet de la poste sont taxés. Nous ne recevons pas l'entier de votre cotisation.

La trésorière, Madame Michèle Finger, remercie tous les membres qui ont payé leur cotisation et rappelle que celles et ceux qui ont oublié, peuvent encore le faire, sur le compte postal n° 12-15388-4 **Iban** CH09 0900 0000 1201 5388 4.

Un tout grand merci à **Hans** pour la distribution de l'Echo, ceci depuis de nombreuses années.



Projet Pré-du-Stand

Quelle surprise de lire dans la Tribune de Genève du 26 septembre dernier un article dont voici un extrait :



Le Conseil d'Etat défend le projet Pré-du-Stand – Grand-Saconnex

"...Voici comment s'enchaînent ces pièces. La parcelle du Pré-du-Stand va recevoir cinq terrains de foot, dont quatre sont destinés au Servette. Cela permettra au club de libérer son centre d'entraînement à Balexert. Sur ce dernier site, l'État veut réaliser un nouveau cycle d'orientation. Il permettra de remplacer celui du Renard sur la presqu'île d'Aire. Délabré, ce dernier sera démoli pour y réaliser une centaine de logements de type villageois."

En effet les Genevois vont devoir voter le 24 novembre 2019 sur un multipack complexe qui touche foot, école, zone agricole et bureaux. Comme vous pouvez

le constater qu'en lieu et place du cycle du Renard qui devrait être démoli, la réalisation d'une centaine de logements de type villageois y serait construite.

Ceci est intéressant pour les riverains de ce cycle. Nous pensons que cette idée formulée est relativement bonne, étant donné que cette future population permettra d'amener de nouveaux contribuables.

Nous vous recommandons d'aller voter selon vos convictions.

Il est certain que votre association suivra de très près le résultat de ce vote et sera à même de vous tenir au courant.

Le Comité

Nouveaux habitants

Soirée d'accueil des nouveaux habitants de la Ville de Vernier.

Le 23 septembre dernier, la ville de Vernier a accueilli les nouveaux habitants de sa commune à la salle du Lignon.

A cette occasion, une présentation historique ainsi qu'un film survolant les divers quartiers de la commune ont été présentés. Les nouveaux habitants ont également pu rencontrer les associations et groupements communaux de Vernier.



Bien sûr, l'association des Intérêts d'Aire-Le Lignon était présente. Elle a pu exposer et échanger sur divers sujets et présenter son journal "l'Echo d'Aire-Le Lignon".

Zone bleue

Il était une fois une petite ville où les voitures étaient heureuses de trouver une place de parc pour y passer quelques heures dans un décor à la fois urbain et bucolique.

Les propriétaires de ces véhicules étaient, eux, satisfaits de cette situation. Mais voilà, arrive un moment où lesdits véhicules sont trop nombreux, certains d'entre eux semblant même prendre racine.

Alors que faire ? Les dirigeants de cette petite ville ont donc l'idée de créer des zones bleues ! Excellente l'idée ? A voir !

Chers dirigeants, avez-vous pensé que Le Lignon est habité par une quantité importante de personnes venues d'ailleurs, en particulier de cantons suisses, venues y déposer leurs valises dans les années soixante-septante. Ces habitants, et parmi eux des personnes âgées, ne pourront plus recevoir leurs parents, venus d'ailleurs, pour quelques jours, ni leurs amis pour un repas (le midi). Ces zones bleues au Lignon coupent drastiquement les liens familiaux et amicaux des habitants.

Chers dirigeants, il existe une autre façon de recréer ces liens en changeant tout simplement la couleur bleue en couleur blanche avec des panneaux indiquant une durée de trois ou quatre heures. Cette solution existe déjà dans notre canton et éviterait ainsi les "voitures ventouses".

N'y avez-vous donc pas songé ?

mf



Place du Lignon

Référendum pour l'aménagement de la Place du Lignon.

Un référendum a été lancé concernant l'aménagement de la place du Lignon. Cet aménagement soulève un problème d'accès à la salle des fêtes du Lignon lors de manifestations ou de spectacles les parkings du centre commercial et de la piscine étant souvent pleins.

L'association des intérêts d'Aire-Le Lignon pense qu'une réflexion plus approfondie devrait être faite afin de résoudre ce problème, tout le monde ne pouvant utiliser les transports en commun pour accéder à cette salle.

Nous publions ci-dessous l'argumentaire du référendum explicitant la situation :

POURQUOI SIGNER LE RÉFÉRENDUM

L'opposition porte uniquement sur la suppression de toute possibilité de parking temporaire devant la salle des fêtes. Quelque 4 millions pour une place verte, oui, mais avec cette possibilité. Avec la suppression du parking, seules 30 places subsisteront, largement insuffisantes. Les parkings du centre commercial ou de la piscine du Lignon sont toujours pleins. La desserte TPG n'est pas adéquate. Ce n'est pas un référendum pro voiture, mais bien un référendum pour un projet pour tous.

Nous ne voulons pas la création d'un parking, mais juste la possibilité d'accéder

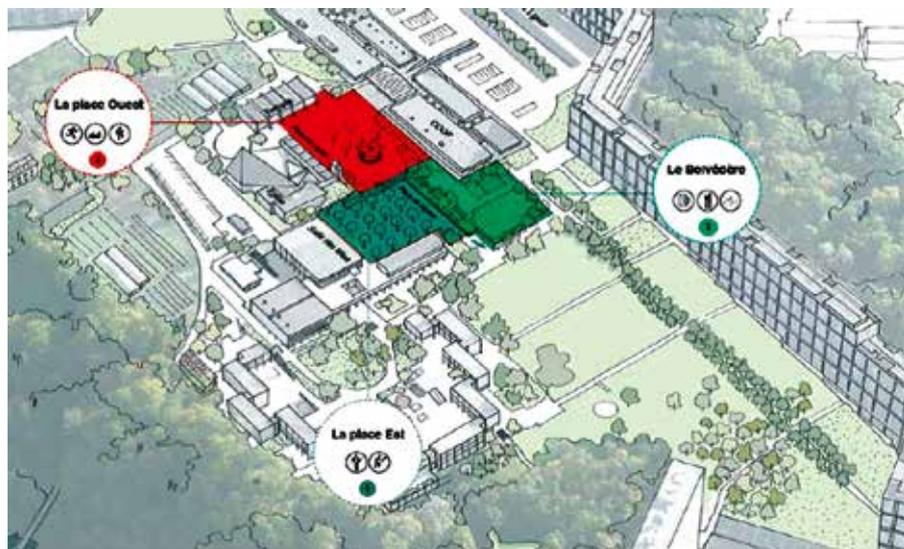


passagèrement (env. 10 fois par an) aux infrastructures pour les personnes se rendant aux manifestations et ce aussi pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

Ce n'est pas "ou" mais bien "et" qu'il faut. Une place verte **et** capable de se transformer pour accueillir les participants aux grandes manifestations.

Le climat souffrira bien plus des véhicules qui tourneront dans tout le quartier pour tenter de dénicher une place ! Vu le prix, un projet multimodal est aisé, techniquement réalisable. La nouvelle salle des fêtes ne sera pas prête avant des lustres. Le municipal est partagé (refus commission Génie civil), la population doit décider ce qu'elle veut.

C'EST UN ACTE DE DÉMOCRATIE DIRECTE
Peuvent voter sur le plan communal, **les personnes de 18 et plus, suisses et les étrangers en Suisse légalement depuis 8 ans au moins, domiciliés dans la commune.**



Autorisations de construire

Voici le prochain développement de la presqu'île d'Aire.

Requête DD 112903 du 20 août 2019 | ch. de la Bourdonette 12, 12A, B C et D. Démolition d'une villa, construction de 5 villas contiguës. Parcelle: 1997

Requête DD 112070 du 15 septembre 2019 | ch. des Bois-Jacquet 21. Agrandissement, surélévation et transformation d'une villa individuelle en 2 habitations groupées. Parcelle: 4408

Requête 8405 du 23 septembre 2019 | ch. des Sellières 4C. Démolition d'une villa, construction de 2 villas mitoyennes. Parcelle: 2606

Les prochains rendez-vous des Joyeux Dimanches

Il vous arrive peut-être de vous retrouver seul-e-s le dimanche alors que vous aimeriez pouvoir passer un moment en bonne compagnie.

C'est pourquoi le "Réseau solidarité" d'Aire - Le Lignon organise un dimanche par mois (le deuxième du mois) un repas simple ouvert à tous, et qui vous donne l'occasion de le partager avec d'autres de manière conviviale, en famille, entre voisins, entre amis.

10 novembre

Choucroute | Salade de fruits

8 décembre

Salade de rampons | Filet mignon | pâtes | jardinière de légumes | Cassata et marmite de l'Escalade

Thés dansants

Mardi 19 novembre de 14h30 à 18h, à la Ferme du Lignon.

Amoureux des thés dansants ! Ou vous qui aimez tout simplement la musique... Venez oser la danse ! Venez goûter la différence ! **Attention, dernière date pour 2019 !**

Nouvelles activités automnales pour nos Aînés

Le Club des Aînés du Lignon et Aïre (CALA) vous l'avait promis : de nouvelles activités sont disponibles dès ce mois d'octobre. Une occasion de venir découvrir ce que nous avons récolté pour vous !

ACTIVITÉS ARTISTIQUES

Ces ateliers ont lieu dans le magnifique lieu rempli de clarté du IEPA, au 12^e étage du N° 50-53 avenue du Lignon, IMAD. Pour le code d'entrée, merci de demander au 078 649 44 12.

L'Heure Musicale vous accueille pour le plaisir de chanter, les mardis de 15h30 à 16h30. Chants accessibles à toutes.

Les Abeilles vous proposent des activités créatives, deux vendredis par mois, de 14h à 17h : **Création tricot** et **Art du papier** avec la réalisation de cartes de vœux. Goûter offert ! Dates pour 2019 : 04/10, 18/10, 01/11, 22/11, 06/12, 20/12.



NOUVEAUTÉ!... Le Shutaïdo©, la Danse de l'univers, gymnastique douce basée sur des mouvements lents favorisant le bien-être et le mieux vivre ensemble. Des ateliers sont proposés, le vendredi de 15h à 17h, en alternance avec Les Abeilles. Goûter offert ! Dates pour 2019 : 11/10, 25/10, 15/11, 29/11, 13/12, 27/12.

Pour rappel : Le Shutaïdo© a fait l'objet d'un témoignage vidéo (<https://youtu.be/Da-p6rRvFwI>) de la part du directeur de Fondation Partage et Vie, lieu destiné à améliorer la qualité de vie des résidents, âgés, dépendants, en situation de handicap ou de maladie.

ACTIVITÉ SPORTIVE

Pour les sportifs H et F, les amateurs de **Pétanque** vous attendent au boulodrome de la piscine du Lignon, les lundis de 14h à 17h.

ACTIVITÉS CONVIVIALES

NOUVEAUTÉ!... "Goûter récréatif" Nous nous joignons au Repas Festif mensuels du IEPA, N° 50-53 Av. du Lignon, 12^e étage, pour prolonger ce moment de convivialité par des activités et spectacles ludiques : jeux, danses, concerts, etc. Goûter offert ! Dates pour 2019 : mercredi 30 octobre, mercredi 27 novembre, jeudi 19 décembre de 14h à 16h30.

Thé Dansant différent, 2^e édition, le mardi 15 octobre, de 14h30 à 18h, à la Ferme des Lignon. Esteban Isnardi vous initiera à la Salsa. Entrée Libre ! 3^e édition le mardi 19 novembre 2019. Avec le soutien du Contrat de Quartier d'Aïre - le Lignon.

PERMANENCES

- **Jeudi**, de 14h30 à 16h au 12^e étage du N° 50-53, locaux de l'IMAD.
- **Samedi**, de 9h30 à 11h, au Point de Rencontres des Associations, Centre Commercial du Lignon.

Vous avez des compétences, un savoir-faire et vous désirez le partager, le transmettre ? Vous désirez rejoindre notre Comité ? Soyez le/la bienvenu/e, nous sommes à votre écoute. Le Club des Aînés du Lignon et Aïre (CALA) se réjouit de vous accueillir lors de ses activités s'adressant à tout habitant **âgé de plus de 55 ans !...**

Cotisation annuelle : CHF 30.- en individuel et CHF 50.- pour un couple.

RENSEIGNEMENTS

Annie Marie Girard : T 078 649 44 12
clubaineslignon@gmail.com



Hommages à Madame Borgis

C'est avec émotion que la rédaction a appris le décès de Madame Clara Rosa Borgis dans sa 88^e année, le 20 septembre dernier. Madame Borgis était la femme de notre regretté rédacteur, Monsieur Robert Borgis, également décédé en ce début d'année.

Le comité de rédaction, à travers ces quelques lignes, présente ses plus sincères condoléances à la famille.

Info'pratique

Cours de samaritains



Cours Sauveteur pour le permis de conduire

Vous voulez passer le permis de conduire ? Ou vous voulez tout simplement savoir quoi faire en cas d'urgence ? Apprenez les gestes qui sauvent avec les Samaritains de Vernier.

Dates : vendredi 25 octobre 18h-22h et samedi 26 octobre 9h-16h.
ou samedi 23 novembre 9h-17h et dimanche 24 novembre 9h-12h
Prix : CHF 130.-.

Tous les cours ont lieu au Bâtiment Sécurité de Vernier, Via Monnet 3, à Vernier

Inscriptions :

samaritains-vernier.ch

Renseignements : 022 827 37 57, les lundis et jeudis de 8h30 à 12h30 ou inscriptions@agss.ch.



Petite histoire de la ludothèque l'Arbre à Jouets d'Aire-Le Lignon

C'est lors d'une séance du Mieux-Vivre qu'une dizaine de mamans d'Aire et du Lignon s'est posé la même question : leurs enfants ayant grandi, que faire de leurs jeux et jouets ? C'est ainsi que l'idée de créer une ludothèque est née au profit de tous les habitants.

Après des mois de recherche un local sous la Paroisse Protestante a été trouvé et c'est ainsi qu'en 2001 l'aventure a pu commencer. Tous les jeux reçus et achetés ont été préparés, plastifiés, numérotés, et répertoriés dans l'ordinateur, puis les élèves des écoles d'Aire et du Lignon ont été sollicités pour trouver un nom à cette future ludothèque.

Enfin le 1^{er} mars 2003 les bénévoles de l'Association La Ludothèque l'Arbre à Jouets d'Aire-Le Lignon sous l'égide des autorités communales ont officiellement inauguré la ludothèque. Au vu de son exigüité le local ne permettait que des prêts mais ce n'était qu'un début.

En 2008 la Mairie met à disposition de l'association les locaux actuels, plus lumineux et plus spacieux (sis sous l'Eglise Catholique du Lignon), et les bénévoles ravis, peuvent enfin accueillir un plus grand public pour jouer sur place et surtout lui proposer des animations lors de ses ouvertures en plus des prêts.

En février 2011 trois bénévoles ont pu bénéficier d'une formation de ludothécaire et l'une d'entre elles est désormais salariée à mi-temps ce qui a permis

d'élargir les ouvertures aux vacances scolaires et au samedi matin.

Depuis la ludothèque est présente à toutes les fêtes de quartier, aux promotions, au réseau Lignon, à la Platal. Elle reçoit les écoles, l'EVE, "en bas de chez toi".

Depuis 4 ans, sur proposition d'un membre, la ludothèque sort de ses murs au mois de juillet et propose divers jeux à la piscine du Lignon. La ludothèque existe grâce à l'engagement de ses bénévoles, qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

Vous aimez jouer ? Rejoignez-nous en tant que bénévoles.

LES HORAIRES

Lundi, mardi, vendredi de 16h à 18h.
Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 18h. **Jeudi** de 15h30 à 18h (horaire qui changera dès le mois de janvier 2020) 16h à 18h. **Samedi** de 10h à 12h sauf le dernier samedi du mois qui est fermé.

Horaires pendant les vacances scolaires :

Lundi et vendredi de 10h00 à 12h00.
Mardi, mercredi et jeudi de 14h30 à 18h30



Concerts au Lignon

Prochaines dates, au Temple du Lignon - Place du Lignon 34.

Dimanche 13 octobre à 18h

Duo saxophone et piano : Gérard Zihlmann, saxophone et Aline Jaussi, piano. Oeuvres de Astor Piazzola, Erwin Schulhof et Pedro Iturralde. Entrée libre - collecte

Dimanche 24 novembre à 18h

Ensemble Cantoria, chœur sous la direction d'Emmanuel Junod. Oeuvre de : H. Purcell, W.A. Mozart, J. Rheinberger, J. Haydn, W. Byrd, A. Bruckner et E. Elgar.

Entrée libre - Collecte en faveur de la rénovation du temple

Votations fédérales

Dimanche 20 octobre prochain, le peuple suisse est appelé à voter pour la législature de l'Assemblée fédérale 2020/2024.

Au menu : élection du Conseil national (200 sièges) et premier tour du Conseil des Etats (45 à 46 sièges). A cet effet, pour les personnes pouvant voter, vous avez déjà dû recevoir l'enveloppe avec les bulletins et listes de votes. Ces élections sont importantes. C'est en prenant ce droit fondamental et démocratique (voter) et en incitant nos proches, nos voisins à se rendre aux urnes que nous pourrions être satisfaits des résultats à venir. Il s'agit là d'élire nos représentants au pouvoir pendant 4 années !

Pour rappel, lors de la dernière législature fédérale (octobre 2015) l'abstentionnisme avait dépassé les 50% ! Alors essayons de ne pas réitérer ce contre-exemple et rendez-vous aux urnes le dimanche 20 octobre (ou avant par correspondance, bien sûr. Le timbre est gratuit !!)

Vous ne savez pas pour qui voter ? Pour vous aider dans votre choix, la RTS a développé une application internet : **Smartvote**. En répondant à quelques questions sur les tendances politiques, des candidats vous sont suggérés. Bien sûr, cela ne remplace en rien votre libre arbitre et ne garantit pas non plus la bonne foi de ces derniers...

Retour sur l'assemblée générale

Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2019.

Le 25 septembre 2019, l'Association des locataires du Lignon (ALL) a organisé une réunion d'information sur les enjeux fédéraux pour les locataires avec Alberto Velasco, président de l'ASLOCA, et Me Christian Dandrès, du service juridique de l'ASLOCA.

Durant deux heures, près de 200 locataires du quartier ont pu échanger avec ces intervenants. Ces derniers ont dressé un panorama de l'histoire de la protection des locataires et rappelé que les mobilisations de locataires ont été à l'origine de toutes les avancées dans ce domaine. C'est ainsi que depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la Suisse connaît un système de protection plus ou moins efficace, hormis durant deux ans dans les années 1970.

A Genève, les associations de quartiers et de locataires ainsi que le Mouvement populaire des familles (MPF) ont joué un rôle déterminant. Ces organisations ont participé à la création de l'ASLOCA. Elles ont soutenu ses actions, en particulier le renforcement de la principale loi de protection des locataires, la LDTR, et sa défense contre les nombreuses tentatives des milieux immobiliers de la démanteler.

Depuis 75 ans, l'ASLOCA Genève défend les intérêts des locataires, avec son service juridique et ses actions politiques. Aujourd'hui, le droit du bail est à la croisée des chemins. Les représentants.e.s des milieux immobiliers au Parlement fédéral ont entamé une vaste offensive contre les locataires. Plusieurs initiatives parlementaires ont été déposées par Messieurs Olivier Feller et Philippe Nantermod, deux conseillers nationaux, respectivement Secrétaire général de la Fédération romande immobilière et Président de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier.

Ces mesures visent toutes à supprimer un pan de la protection contre les loyers abusifs. Elles n'ont pas seulement modifié la définition du loyer abusif, en rendant

licite des loyers élevés qui aujourd'hui ne le sont pas, mais réduisent aussi considérablement la possibilité de contester les loyers abusifs. Elles pourraient également faciliter les congés donnés pour relouer plus cher.

Ces mesures ont été acceptées par le Conseil national en juin. Le référendum devra être lancé si le nouveau Parlement qui sortira des urnes le 20 octobre valide cette contre-réforme.

Dans la même veine, le Parlement a sèchement rejeté l'initiative populaire de l'ASLOCA qui poursuit trois objectifs :

- soutenir la réalisation de logements abordables par des bailleurs sans but lucratif ;
- mettre à disposition des cantons et des communes des terrains propriétés d'entreprises publiques de la Confédération, comme les CFF qui aujourd'hui spéculent sur des terrains qu'ils ont pourtant reçus pour dans le cadre du service public ;
- protéger le parc de logements contre les fortes hausses de loyers après des rénovations.

L'avenir du droit du bail ne se joue pas en premier lieu au Parlement, mais avant tout par l'action et la mobilisation des locataires. La présence à Berne de député.e.s qui portent leur voix est cependant indispensable. L'ASLOCA a donc rappelé l'importance des élections fédérales du 20 octobre et encouragé les locataires à voter.

Le comité de l'ALL remercie les deux orateurs du fond du cœur pour nous avoir expliqué les enjeux des initiatives parlementaires déposées. Le bon sens veut que nous, en tant que locataires, souhaitons voir à Berne des représentants qui défendent nos idées et nos valeurs !

Au nom du Comité de l'ALL,
Ruth Righenzi, Présidente

Association des Locataires du Lignon
Case postale 32 | 1219 Le Lignon

Qu'est-ce qu'une assurance Protection juridique ?

En substance, il s'agit d'une assurance utile lorsque l'on doit faire face à un problème juridique et que l'on pense être dans son bon droit, sans pour autant savoir comment se défendre.

Notre société comporte des lois et des règlements qui ne sont pas forcément clairs pour les non spécialistes. Tant le vocabulaire que la complexité des textes peuvent rendre leur compréhension difficile. De plus, certains utilisent cette opacité pour essayer de tromper les gens et en tirer profit, ou parfois, par leur propre incompréhension, créent des conflits avec les autres : la régie, des voisins, son employeur, un commerçant, une agence de voyage, son garagiste, l'Administration, et même son assureur !

Par exemple, un propriétaire de villa fait effectuer des travaux par une entreprise. Il constate des défauts, mais l'entreprise ne fait rien pour les réparer. Si le propriétaire possède une Protection juridique, il pourra demander conseil et l'assurance se chargera de faire valoir les droits du propriétaire.

J'ai souvent vu des clients arriver dans mon bureau et me demander si une Protection juridique pouvait les aider pour un problème qui venait de surgir. Hélas non, il aurait fallu la conclure avant l'arrivée du problème. L'assurance aurait alors pu intervenir.

Il existe plusieurs variantes de Protection juridique. Une heure d'avocat coûte en général plus cher que la prime annuelle de l'assurance. Je vous donne volontiers plus d'informations.



Patrice Bösiger,
Conseiller en assurances,
Lignon Centre



EXPANSION
ASSURANCES & CONSEILS
Lignon Centre | CP 175
1219 Le Lignon
022 970 15 20

Rentrée 2019/20

L'école primaire du Lignon a fait sa rentrée le lundi 26 août 2019 !

L'école primaire est répartie en 2 cycles : **le cycle 1**, de la 1^{ère} à la 4^e primaire, les élèves sont âgés de 4 à 8 ans ; **le cycle 2**, de la 5^e à la 8^e primaire, les élèves sont âgés de 8 à 12 ans ;

En cette rentrée, l'école du Lignon a accueilli : 254 élèves, dans 16 classes pour le cycle 1, 11 élèves du DIES (Dispositif inclusif d'enseignement spécialisé). 222 élèves, dans 12 classes pour le cycle 2, 22 élèves du regroupement des classes spécialisées, dans 3 classes et 11 élèves entre 8 et 12 ans, dans la classe d'accueil (pour apprendre le français). Soit environ 500 élèves !

L'équipe qui permet de faire fonctionner l'école du Lignon est composée de 60 personnes, occupant différents postes comme : enseignants, maîtres d'appui, éducateurs, maîtres spécialistes (d'arts visuels, éducation physique, musique), directrice et secrétaire.

AGENDA

Le jeudi 12 décembre, l'école du Lignon fêtera l'Escalade de 16h00 à 18h00 dans le préau, vers l'allée F, où la traditionnelle soupe sera servie aux élèves et leurs familles.

Réponse du dernier Sudoku

5	2	7	9	4	3	8	1	6
4	6	3	1	2	8	5	7	9
9	8	1	7	5	6	4	3	2
6	1	2	8	7	9	3	5	4
7	3	5	6	1	4	2	9	8
8	4	9	2	3	5	7	6	1
3	5	6	4	9	2	1	8	7
1	9	4	3	8	7	6	2	5
2	7	8	5	6	1	9	4	3

Achat de voitures d'occasion

J. a acquis une voiture d'occasion auprès d'un professionnel. Il l'avait essayée quelques minutes et elle lui plaisait. Peu après la livraison, il s'est aperçu que la boîte à vitesse était défectueuse, rendant la conduite impossible après une demi-heure d'utilisation.

L s'en est plaint immédiatement, mais le vendeur n'a rien voulu savoir. Il a retrouvé le précédent propriétaire, lequel lui a indiqué que le garagiste l'avait reprise en sachant que la boîte était endommagée. Les frais de réparation sont quasi équivalents au prix d'achat. Il ne sait que faire puisque son contrat exclut toute garantie.

Selon le Code des obligations, le vendeur est tenu de garantir l'acheteur contre les défauts, même s'il les ignorait. Constitue un défaut l'absence d'une qualité dont le vendeur avait promis l'existence ou à laquelle l'acheteur pouvait s'attendre de bonne foi.

Pour une voiture d'occasion, l'acquéreur ne peut pas avoir les mêmes exigences que pour un véhicule neuf. Il assume d'emblée le risque que certains défauts apparaissent à plus ou moins brève échéance et devoir effectuer des réparations. Une même défektivité technique, qui serait un défaut pour une automobile neuve ou refaite à neuf, ne sera pas nécessairement un défaut pour une occasion. In casu, une boîte à vitesse défectueuse rendant la conduite dangereuse est un défaut même pour une occasion.

Le vendeur ne répond pas des défauts que l'acheteur connaissait ou dont il aurait dû s'apercevoir en examinant le véhicule. Les défauts apparents doivent être annoncés au vendeur immédiatement après la livraison, après leur découverte pour les défauts cachés. Ces conditions semblent remplies selon les explications de J.

Une clause limitative ou exclusive de garantie doit être exprimée clairement et ne peut pas résulter d'une formule de style insérée sans que les parties aient voulu en adopter son contenu.

Elle est toutefois nulle si, comme en l'espèce, le vendeur a frauduleusement dissimulé le défaut à l'acheteur.



Yves Magnin, Avocat

Compte tenu du montant des réparations, J. est en droit de résoudre (=résilier) le contrat car une action en réduction de prix pour la moins-value n'est possible que si celle-ci est inférieure au prix de vente.

Il doit notifier cette résiliation au vendeur et sera tenu de lui rendre la voiture. Le vendeur devra lui restituer le prix, avec intérêts, voire lui rembourser tout dommage supplémentaire.

Si le cadre juridique est posé, une fois encore, il faut insister sur les preuves à apporter, obstacle récurrent dans les procédures judiciaires. Il appartient à J. de prouver l'existence du défaut de la boîte à vitesse, sa méconnaissance de celui-ci comme de son annonce sans délai et le dol du vendeur. Le pli recommandé est donc sérieusement recommandé !





brasserie-lignon.ch

A GOGO

29 CHF
PAR PERSONNE



Fondue Chinoise

CHEVAL OU BOEUF

Fondue Bourguignonne

CHEVAL OU BOEUF



Charbonnade

CHEVAL, BOEUF OU POULET



Gambas



DU LUNDI AU JEUDI
MIDI ET SOIR
ET DIMANCHE SOIR
022 796 41 44

Place du Lignon 10

brasserie-lignon.ch

Le Coin de Terre Aïre-Grandchamp

Un quartier qui revit !



En 1962, 114 familles arrivaient à Aïre. Il fallait s'imaginer des villas préfabriquées sorties de terre avec des chemins pas encore goudronnés. Vue depuis le préau de l'Ecole d'Aïre, le spectacle en contrebas donnait l'impression de colons arrivant au FarWest ! C'était le 11^e groupement de l'Association du Coin de Terre (qui en compte 17 à Genève) Les familles durent travailler pour aplanir leur terrain et aménager le site. A cette époque, les week end étaient consacrés au travail du jardin, enlever les cailloux, étendre la terre, planter, arboriser...

La solidarité fonctionnait bien, les outils, la brouette, puis plus tard la tondeuse à gazon étaient souvent prêtés entre voisins. De nombreuses familles avaient 3 ou 4 enfants. Ce qui signifie que dans les années soixante, on dénombrait environ 200 ados qui jouaient ensemble dans les chemins des Platières et du Renard. Imaginez l'ambiance ! Quasiment pas de télévision, alors les jeunes passaient leur temps à jouer au ballon ou faisaient le tour du quartier à vélo. Ceci a favorisé quelques histoires amoureuses. Plusieurs couples se sont d'ailleurs formés au Coin de Terre Aïre-Grandchamp. Certains jeunes, partis quelques années, ont pu revenir dans le quartier de leur enfance par chance en reprenant la maison de leurs parents.

Au début des années soixante, la cité du Lignon n'était pas encore habitée. Le seul magasin (à part la petite épicerie Meuter) était le camion Migros qui stationnait chaque semaine au chemin du Renard, sans oublier le laitier qui passait tous les jours.

Puis les années ont passé. Les enfants ont petit à petit quitté le quartier, et ce dernier est évidemment devenu vieillissant. L'animation a disparu, mise à part le passage des élèves du Cycle d'Orientation du Renard avec souvent des cris et des rires. Dès la fin des années septante, peu d'enfants dans les parages. Un véritable quartier d'AVS comme disait un habitant ! Heureusement aujourd'hui le quartier se repeuple avec des jeunes familles. Depuis peu, on dénombre plus d'une vingtaine d'enfants se rendant à l'école d'Aïre qui a dû même rouvrir des classes. On les voit partir le matin par groupes. Ils se donnent rendez-vous. Des rires, des cris, des jeux, de l'animation. Le quartier revit ! Un vrai plaisir lorsqu'on les croise sur les chemins. La relève est là ! De la fraîcheur dans ce quartier attachant.

Daniel Rochat

Purée de petits pois au Wasabi



Ingrédients pour 4 personnes

Une grosse boîte de petits pois ou un sachet congelé, ¼ de crème fraîche, un tube de wasabi (c'est une pâte verte piquante d'origine japonaise que l'on trouve au supermarché) sel.

Préparation

Cuire les petits pois durant 5 minutes dans de l'eau salée puis égoutter et rincer à l'eau froide, réduire en purée dans la même casserole et sur feu doux, ajouter la crème jusqu'à consistance moelleuse et du wasabi selon votre goût si nécessaire saler.

Cette purée accompagne agréablement un poisson, des fruits de mer ou une viande blanche.

Heure d'hiver !

C'est dans la nuit du samedi 26 octobre à dimanche 27 octobre que nous devons retarder nos pendules, horloges, réveils, etc. d'une heure pour retrouver l'heure d'hiver. Il faudra reculer les horloges de 60 minutes dimanche à 3 heures pour les ramener à 2 heures. Une aubaine pour rester une heure de plus au lit ou prolonger la fête.



Le chauffage aux pellets

Remplacement du chauffage au mazout, une bonne alternative : le chauffage aux granulés de bois (pellets).

Lorsque votre chaudière arrive en fin de vie c'est le bon moment d'avoir une réflexion afin de trouver une alternative au chauffage au mazout. Lors de cette démarche plusieurs paramètres sont à prendre en compte, notamment la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment, la place disponible pour le stockage des pellets, l'adaptation éventuelle d'un local de stockage, le lieu de l'habitation. Ce dernier point est important car un chauffage au bois, même si il est 100% renouvelable, a un impact sur l'environnement puisque il émet des particules fines (PM 10) et des oxydes d'azote (NOx). Il faut donc contacter l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) ou le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Voici un exemple de transformation du chauffage d'une villa à Aïre d'une surface de référence énergétique (SRE) de 215 m² avec indice de dépense de chaleur (IDC) de l'ordre 535 MJ/m² qui a été construite en 1988 avec une faible qualité thermique de l'enveloppe (selon les normes actuelles).

Trois alternatives se présentaient (l'option gaz n'étant pas envisageable compte tenu de l'absence de réseau à proximité) :

- 1) L'installation d'une nouvelle chaudière à mazout à condensation (avec un meilleur rendement), couplée à des capteurs solaires.
- 2) La mise en place d'une pompe à chaleur air-eau - PAC (une PAC sol-eau n'était pas envisageable en raison de l'impossibilité de placer des sondes géothermiques).
- 3) L'installation d'une chaudière à pellets avec chargement automatique.



Conduites de liaison à la chaufferie

L'option 1 ayant été rapidement écartée, restait la PAC air-eau et le chauffage aux pellets. L'inconvénient de la PAC était d'une part son rendement annuel (COPa) assez médiocre compte tenu de la faible qualité thermique de l'enveloppe de la villa, du système de chauffage à haute température (pas de chauffage au sol) et du fait de son fonctionnement à l'électricité, ce que le propriétaire ne souhaitait pas pour son chauffage.

Le choix s'est donc porté sur un chauffage aux pellets. La configuration des locaux aurait permis d'utiliser un local de rangement jouxtant la chaufferie, mais avec comme inconvénient la perte dudit local. Finalement la solution retenue a été d'installer le silo à pellets de 4 tonnes dans le garage extérieur moyennant la perte d'une demi-place de parking. La liaison entre la chaufferie et le silo étant assurée par des tubes souples dans lesquels les pellets sont transportés par aspiration (transport possible des pellets jusqu'à 20 m.)

A noter qu'il est très souvent possible d'utiliser le local citerne à mazout pour le silo à pellets. Dans le cas présent cela engendrait des difficultés car il s'agit d'un local commun à 3 villas mitoyennes.

La chaudière existante avait une puissance de 28 kW, la nouvelle chaudière a une puissance de 15-20 kW. Il a été possible de diminuer la puissance de la chaudière en raison de la modification de la norme SIA (en rapport avec la température minimum extérieure en hiver) et du fait que les anciennes chaudières étaient régulièrement surdimensionnées.

Les dimensions du local de la chaufferie ont permis l'installation d'un boiler de 510



Silo à pellets de 4 tonnes



Chaudière 15-20 kW

Accumulateur de 510 l.

litres avec un chauffe-eau à bain-marie de 204 litres pour l'eau chaude sanitaire. L'accumulateur de chaleur permet le branchement de capteurs solaires, ce qui sera réalisé ultérieurement.

Finalement le coût de l'installation de la nouvelle chaudière et du silo s'élève à CHF 39'000.-, montant incluant le tubage de la cheminée (obligatoire) de CHF 4'000.-. Une subvention cantonale de CHF 3'750.- a été octroyée par l'OCEN pour cette installation.

L'analyse des coûts d'exploitation sur 20 ans a montré que le coût du chauffage aux pellets était de 17.4 cts/kWh en comparaison au chauffage au mazout + capteurs solaires de 15.7 cts/kWh (soit environ 11% de plus mais avec un prix actuel très bas du mazout, ce qui risque de ne pas durer).

Le gros avantage du chauffage aux pellets est qu'il s'agit d'une énergie 100% renouvelable, neutre en CO₂ et indigène avec une très faible variation de prix des pellets alors que les fluctuations du prix du mazout sont importantes au-delà des considérations environnementales.

Une connexion internet RJ 45 installée en chaufferie permet au propriétaire de pouvoir piloter à distance son chauffage notamment depuis son smartphone (marche/arrêt, état de fonctionnement, modification des paramètres de température, etc.)

Cet exemple montre qu'il est possible, sans grande difficulté, de renoncer au chauffage au mazout, cependant une bonne analyse des avantages ainsi que des contraintes est nécessaire avant d'entreprendre les travaux. Par conséquent les conseils d'une personne indépendante des fournisseurs d'énergie peuvent s'avérer judicieux dans le choix du mode de chauffage.

Alain Gaumann
Ingénieur-conseil en énergie

Réaction à l'article "En avant Le Lignon!"

Dans le numéro du mois de septembre, l'édition numéro 5, nous avons relayé un article - sur la rénovation de l'allée 14 de la Cité du Lignon - paru dans le journal "Tout l'immobilier" du 24 juin dernier, d'une auteure qui ne fait donc pas partie du comité rédactionnel de votre journal. Herbert*, locataire de l'allée n°4, nous a écrit en réaction. Voici une retranscription de son e-mail daté du 18 septembre, ainsi qu'un choix de photos qu'il nous a faites parvenir. Le contenu du courrier n'engage pas la responsabilité de la rédaction.



"**B**onjour, suite à votre article "en avant le Lignon" pages 8 et 9, comme beaucoup de locataires du Lignon, nous nous interrogeons quant au ton bienveillant et décalé face aux travaux que nous subissons au quotidien!! Vous auriez dû interroger les personnes concernées : NOUS! et non pas la société en charge des travaux qui forcément minimise au maximum... et le comble de tout est que vous indiquez "**que les loyers vont rester identiques**" alors que tout le monde a déjà reçu dès avant le début des travaux une lettre recommandée indiquant prévoir de fortes hausses de loyer : pour nous ce sera **70% d'augmentation**, de la folie pure alors que nous n'avons rien demandé et que l'immeuble vieux de 60 ans n'était pas entretenu !!!... et que le quartier n'a rien de résidentiel et ce, de moins en moins...

En effet, j'habite dans la petite tour du Lignon au n°4. Les travaux qui ont commencé en mai devaient être terminés vers le 15 août...on ne cesse de reporter leur fin de mois en mois et maintenant ce serait - si tout va bien - pour novembre prochain, mais rien ne dit que ce sera le cas. Les travaux sont lents et épisodiques, rien n'est vraiment terminé, on ne cesse d'attendre et pendant ce temps on ne peut

pas replacer nos meubles et affaires en place, nous vivons en stand-by en permanence. Nous n'avons plus de vie privée, les ouvriers peuvent, entre 8H et 17H, faire irruption n'importe quand dans notre logement. Nous n'avons plus non plus de vie de famille, impossible d'inviter qui que ce soit chez nous au milieu de ce capharnaüm permanent !

Nous avons tout subi : le bruit infernal ; la poussière dont celle de l'amiante dont nous n'étions pas protégés tandis que les ouvriers, eux, portaient combinaisons et masques, et le malheureux aspirateur mis en place n'absorbait pratiquement rien quand on a vu tout ce qui était déposé du sol au plafond ; notre confinement dans le peu de place resté dans l'une ou l'autre pièce ; à mon grand dam, j'ai dû placer mon chat en pension ; nos toilettes sont condamnées, ils doivent en changer la porte qui sera différente des autres portes de l'appartement ! qui s'ouvrira à l'envers (pas pratique du tout) avec l'installation d'un lave-mains inutile qui prend de la place et dont on se serait bien passé ! On nous a réduit l'espace de toutes les façades de près de 7 cm ce qui fait que certains meubles qui étaient prévus sur mesure ne peuvent plus y trouver leur place ! On nous a enlevé des murs du living, la paille

japonaise (dont les rouleaux coûtent fort cher) pour y mettre de la vulgaire paille d'avoine, il faudra donc refaire à nos frais et en attendant on ne peut pas remettre les meubles en place. Un seul mur de la cuisine a été repeint (celui de l'extérieur) tranchant avec les autres restés en l'état. Des salissures partout sur les murs et lorsqu'ils ont placé des protections en plastique, les bandes adhésives collées sur les meubles en ont arraché toute la peinture de même que sur les papiers muraux ! Des trous dans le parquet et cadres de portes suite à des chocs. On doit nous retirer notre porte d'entrée que nous avons fait blinder à nos frais avec barre transversale à points d'attache **à gauche et à droite** (2'000 Frs) pour nous installer une nouvelle porte standard non blindée et avec un seul point d'attache qui fait qu'elle peut facilement être dégonflée au cours d'un cambriolage. Ils ont cassé la vitre de la porte de ma cuisinière ainsi qu'un cadre au mur, bref, les dégâts sont partout et la vie insupportable ! On a eu tout à perdre et rien à gagner !!

Soit disant que l'isolation ferait que l'on aurait moins chaud l'été et plus chaud l'hiver... je peux vous dire que c'est du pipo car cet été, nous avons eu 32° à l'intérieur de l'appartement comme les étés précédents ! Rien de nouveau donc !

En bref, c'est comme si on nous avait volé plusieurs mois de notre vie, que jamais on ne pourra rattraper ! On ne peut plus prévoir d'absences car malgré les consignes, les ouvriers laissent les portes d'entrée grandes ouvertes toutes lumières allumées même à l'heure de la pose de midi et souvent la nuit aussi !!

Il serait bien que vous rectifiez le ton de votre article dans votre prochaine édition et revenir à la vraie vie !"

*Nom d'emprunt connu de la rédaction



Laboratoire Dentaire SA

Service à domicile



Entretien et réparation
de votre «Troisième sourire»

Laboratoire Partenaire **Snortec** 
Solution Anti-Ronflement



Scotolati Richard



10 Chemin du Château Bloch
CH - 1219 Le Lignon

☎ 022 797 26 30 | 079 412 68 24

🚌 Bus N° 9 Arrêt BARDE

Thés Dansants À la Ferme du Lignon

Notre invité : **Esteban Isnardi**

Ce danseur et professeur de
Salsa Cubaine, Verniolais, est
le plus invité dans le monde !

Il vous proposera des initiations
de danses latino !



De 14h30 à 18h

Mardi 17 septembre 2019

Mardi 15 octobre 2019

Mardi 19 novembre 2019

Entrée Libre !

Boissons et pâtisseries
à prix modique
fournis par la ferme !



Renseignements/Réservations

078 715 04 17

<http://www.cqvernier.ch/aire-le-lignon/>

Besoin de lunettes ?



Optic Plus

Vos lunettes
au juste prix !

*voir conditions en magasin

Lunettes dès CHF 180.- forfait simple vision*

Forfait verres progressifs CHF 599.-*

4 boîtes de lentilles de contact pour le prix de 3!*

Optic Plus

Pour votre vision

VERNIER	C.C ArCenter – Migros	022 341 45 40
MEYRIN	7, rue des Boudines	022 785 01 55
LE LIGNON	Centre comm. du Lignon	022 796 81 44

ECHO

ÄIRE-LE LIGNON

Journal des intérêts
d'Äire-Le Lignon

VOTRE ANNONCE DANS LE
JOURNAL, DÈS CHF 160.-
PAR PARUTION !

Touchez 5'000 boîtes aux lettres
dans votre région !

Pour plus de renseignements

022 343 03 43 | info@actualpub.ch

DU 28 OCTOBRE AU 09 NOVEMBRE 2019

À LA RENCONTRE DE LA FAUNE SUISSE

EXPOSITION SUR LES ANIMAUX DE LA SUISSE

venez découvrir les animaux
du territoire suisse, au travers
de trois grands thèmes :
montagne, plaine, et lac



**Planète
Charmilles**
centre commercial